



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

21-05-2019

**38^e SÉANCE
CONSEIL 2017-2021**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 21 mai 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents :

- M. Luc Beauséjour, conseiller
- Mme Claudia Bertinotti, conseillère
- Mme Danielle Landreville, conseillère
- M. Richard Leduc, conseiller
- M. Yves Liard, conseiller
- M. Patrick Lasalle, conseiller
- M. Patrick Bonin, conseiller
- M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1 **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Est également présente Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire. M. Gaétan Béchard, directeur général, est absent.

2 **19-258 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Bertinotti appuyé par la conseillère Danielle Landreville et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par l'ajout des points 26 a) et 26 b), lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 6 mai 2019 – Approbation du procès-verbal
4. Rapport financier 2018 consolidé et rapport de l'auditeur indépendant

AMÉNAGEMENT

5. Dérogation mineure – Lot 2 901 059 – Rue Précieux-Sang



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

21-05-2019

6. Règlement 35-2002-48 – Amendement le règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale – Secteur du boulevard de la Base-de-Roc – Avis de motion
7. Règlement 35-2002-48 – Amendement le règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale – Secteur de la Base-de-Roc – Projet – Adoption
8. Règlement 45-2003-15 – Amendement le règlement 45-2003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Secteur de la rue Saint-Charles-Borromée Nord – Avis de motion
9. Règlement 45-2003-15 – Amendement le règlement 45-2003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Secteur de la rue Saint-Charles-Borromée Nord – Projet – Adoption
10. Règlement 79-405 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Secteur du boulevard de la Base-de-Roc – Second projet – Adoption

ADMINISTRATION

11. Règlement 168-2019 – Rémunération des élus – Avis de motion
12. Règlement 168-2019 – Rémunération des élus – Dépôt du projet
13. Centre culturel Desjardins – Contrat – Vendredis acoustiques et spectacles au parc – Autorisation
14. Liste des comptes à payer du 24 avril au 7 mai 2019 – Approbation

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

15. Soumission numéro AP19-047 – Plantation et entretien des fleurs annuelles – Galbo Design – Adjudication de contrat
16. Soumission numéro AP19-051 – Pièces d'asphalte 2019 – Marion Asphalte inc. – Adjudication de contrat
17. Soumission numéro AP19-052 – Plan d'implantation d'une carte citoyenne conjointe – Raymond Chabot Grant Thornton – Adjudication de contrat
18. Soumission numéro AP19-056 – Construction de toiture, chalet de parc et stationnement – Bernard Malo inc. – Adjudication de contrat
19. Soumission numéro AP19-064 – Compteurs d'eau – Adjudication de contrats
20. Soumission numéro AP19-067 – Entretien des terrains sportifs – Techniparc (9032-2454 Québec inc.) – Adjudication de contrat
21. Soumission numéro AP19-072 – Déblocage d'égouts en urgence – Annulation
22. Soumission numéro AP19-074 – Poteaux de bois – Stella-Jones inc. – Adjudication de contrat



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

21-05-2019

LOISIRS ET CULTURE

23. Fondation du Carré St-Louis – Dîner hot-dog annuel – Utilisation de l'espace public – Autorisation
24. École secondaire Thérèse-Martin – Club de football les Gladiateurs – Utilisation de l'espace public – Autorisation
25. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
- 26 a) Mme Cherrine Akkari – Embauche d'un agent en changements climatiques – Aménagement du territoire – Autorisation
- 26 b) Nomination conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Joliette
27. Dépôt de rapports
28. Période de questions
29. Date et heure de la prochaine assemblée
30. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

19-259 – SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, et que de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

19-260 – RAPPORT FINANCIER 2018 CONSOLIDÉ ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT

Monsieur le conseiller Yves Liard, président de la commission des finances, présente le rapport financier 2018 consolidé.

Monsieur le Maire commente brièvement le surplus.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yves Liard appuyé par la conseillère Danielle Landreville et unanimement résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

21-05-2019

DE PRENDRE ACTE du rapport financier 2018 consolidé préparé par Mme Julie Bourgie, directrice du service des Finances et trésorerie et daté du 15 mai 2019, le tout conformément aux articles 105 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

DE PRENDRE ACTE du rapport de DCA comptable professionnel agréé inc., auditeur indépendant pour l'année 2018, et signé par Mme Dominique Collin, CPA auditeur, en date du 15 mai 2019, le tout conformément aux articles 105 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5

19-261 – DÉROGATION MINEURE – LOT 2 901 059 – RUE PRÉCIEUX-SANG

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2019-04-08 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé sur le lot 2 901 059 donnant sur la rue Précieux-Sang, afin d'autoriser la construction d'un immeuble commercial mixte présentant une marge de recul de 3,50 mètres (11,50 pieds) au lieu de 9 mètres (29,50 pieds).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6

19-262 – RÈGLEMENT 35-2002-48 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 35-2002 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – SECTEUR DU BOULEVARD DE LA BASE-DE-ROC – AVIS DE MOTION

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 35-2002-48 amendant le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de manière à créer les objectifs et les critères du P.I.I.A. BOULEVARD DE LA BASE-DE-ROC, y assujettir les zones P04-061, H04-102, H04-103 et H04-104 et abroger les dispositions relatives au P.I.I.A. pour les bâtiments à vocation ou d'architecture institutionnelle d'intérêt patrimonial.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

21-05-2019

Le conseiller Alexandre Martel demande le vote :

ONT VOTÉ POUR :

M. Luc Beauséjour
Mme Claudia Bertinotti
Mme Danielle Landreville
M. Richard Leduc
M. Yves Liard
M. Patrick Lasalle
M. Patrick Bonin
M. Alain Beaudry, maire

A VOTÉ CONTRE :

M. Alexandre Martel

Adoptée à la majorité des membres du conseil

7

**19-263 – RÈGLEMENT 35-2002-48 – AMENDANT LE
RÈGLEMENT 35-2002 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – SECTEUR DE LA BASE-DE-
ROC – PROJET – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrick Lasalle appuyé par le conseiller Yves Liard et unanimement résolu :

D'ADOPTER le projet de règlement 35-2002-48 amendant le règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de manière à créer les objectifs et les critères du P.I.I.A. BOULEVARD DE LA BASE-DE-ROC, y assujettir les zones P04-061, H04-102, H04-103 et H04-104 et abroger les dispositions relatives au P.I.I.A. pour les bâtiments à vocation ou d'architecture institutionnelle d'intérêt patrimonial.

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, la date et le lieu d'une assemblée publique de consultation où sera discuté ce projet de règlement.

Le conseiller Alexandre Martel demande le vote :

ONT VOTÉ POUR :

M. Luc Beauséjour
Mme Claudia Bertinotti
Mme Danielle Landreville
M. Richard Leduc
M. Yves Liard
M. Patrick Lasalle
M. Patrick Bonin
M. Alain Beaudry, maire

A VOTÉ CONTRE :

M. Alexandre Martel

Adoptée à la majorité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

21-05-2019

8

19-264 – RÈGLEMENT 45-2003-15 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 45-2003 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – SECTEUR DE LA RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE NORD – AVIS DE MOTION

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 45-2003-15 amendant le Règlement 45-2003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de manière à soumettre à ce règlement les projets particuliers visant la requalification d'un immeuble ou d'un secteur institutionnel.

9

19-265 – RÈGLEMENT 45-2003-15 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 45-2003 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – SECTEUR DE LA RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE NORD – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrick Lasalle appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'ADOPTER le projet de règlement 45-2003-15 amendant le Règlement 45-2003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de manière à soumettre à ce règlement les projets particuliers visant la requalification d'un immeuble ou d'un secteur institutionnel.

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, la date et le lieu d'une assemblée publique de consultation où sera discuté ce projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10

19-266 – RÈGLEMENT 79-405 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DU BOULEVARD DE LA BASE-DE-ROC – SECOND PROJET – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 16 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

21-05-2019

D'ADOPTER le second projet de règlement 79-405 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier le plan de zonage et les grilles d'usages et normes applicables afin de créer les zones résidentielles H04-102 à H04-104 et d'ajouter, dans la zone P04-061, certains usages des classes d'usages « commerce de détail et de service (c1) », « commerce artériel léger (c2) » et « communautaire parc et récréation (p2) » dans le cadre d'un projet immobilier qui sera situé sur le boulevard de la Base-de-Roc.

Le conseiller Alexandre Martel demande le vote :

ONT VOTÉ POUR :

M. Luc Beauséjour
Mme Claudia Bertinotti
Mme Danielle Landreville
M. Richard Leduc
M. Yves Liard
M. Patrick Lasalle
M. Patrick Bonin
M. Alain Beaudry, maire

A VOTÉ CONTRE :

M. Alexandre Martel

Adoptée à la majorité des membres du conseil

11

19-267 – RÈGLEMENT 168-2019 – RÉMUNÉRATION DES ÉLUS – AVIS DE MOTION

Le conseiller Yves Liard donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 168-2019 relatif à la rémunération des élus.

12

19-268 – RÈGLEMENT 168-2019 – RÉMUNÉRATION DES ÉLUS – DÉPÔT DU PROJET

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yves Liard appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 168-2019 relatif à la rémunération des élus, qui sera adopté à une séance subséquente.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

21-05-2019

M. le maire Alain Beaudry demande le vote :

ONT VOTÉ POUR :

M. Luc Beauséjour
Mme Claudia Bertinotti
Mme Danielle Landreville
M. Richard Leduc
M. Yves Liard
M. Patrick Lasalle
M. Patrick Bonin
M. Alexandre Martel
M. Alain Beaudry, maire

A VOTÉ CONTRE :

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13

**19-269 – CENTRE CULTUREL DESJARDINS – CONTRAT –
VENDREDIS ACOUSTIQUES ET SPECTACLES AU PARC –
AUTORISATION**

CONSIDÉRANT l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'APPROUVER le contrat à intervenir entre la Ville de Joliette et le Centre culturel Desjardins relatif à la gestion des Vendredis acoustiques et des spectacles au parc.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, un contrat d'une valeur de 59 000 \$ taxes incluses, de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14

**19-270 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 24 AVRIL AU
7 MAI 2019 – APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil son rapport détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 144-2016 au montant de 2 845 482,26 \$ pour la période du 24 avril au 7 mai 2019 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

21-05-2019

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 24 avril au 7 mai 2019 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et comptes à payer pour la période du 24 avril au 7 mai 2019

a. Liste des chèques émis :	458 343,21 \$
b. Liste des transferts électroniques :	450 401,70 \$
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	2 752 055,49 \$
Total	3 660 800,40 \$

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15

19-271 – SOUMISSION NUMÉRO AP19-047 – PLANTATION ET ENTRETIEN DES FLEURS ANNUELLES – GALBO DESIGN – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la plantation et l'entretien des fleurs annuelles et des jardinières, ainsi que l'installation et le retrait des jardinières;

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, une seule entreprise a remis une soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE ladite soumission a été reçue dans les délais, soit avant le 14 mai 2019, 11 h;

ENTREPRISES	PRIX AVANT TAXES
Galbo Design	68 000,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP19-047, le contrat pour la plantation et l'entretien des fleurs annuelles et des jardinières, ainsi que l'installation et le retrait des jardinières, au seul soumissionnaire conforme, soit à « **Galbo Design** », au montant de **68 000,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

21-05-2019

16

19-272 – SOUMISSION NUMÉRO AP19-051 – PIÈCES D'ASPHALTE 2019 – MARION ASPHALTE INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la pose de pièces d'asphalte pour l'année 2019 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO), ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue dans les délais et ouverte en date du 1^{er} mai 2019;

ENTREPRISES	PIÈCES SUR PIERRE	PIÈCES SUR PAVAGE	PRIX AVANT TAXES
Marion Asphalté inc.	19,00 \$ / m ²	9,50 \$ / m ²	152 000,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP19-051, le contrat pour la pose de pièces d'asphalte, à l'entreprise « **Marion Asphalté inc.** », laquelle a déposé la seule soumission conforme sur la base des prix unitaires inscrits au formulaire de soumission, suivant les quantités estimées, au montant de **152 000,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17

19-273 – SOUMISSION NUMÉRO AP19-052 – PLAN D'IMPLANTATION D'UNE CARTE CITOYENNE CONJOINTE – RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour un accompagnement professionnel pour la mise en place d'une carte citoyenne conjointe a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO), ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 7 mai 2019;

	ENTREPRISES	POINTAGE	PRIX AVEC TAXES
1	Raymond Chabot Grant Thornton	17,395	81 632,25 \$
2	Université du Québec à Montréal	Le calcul du pointage intérimaire de 70 n'a pas été atteint	



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

21-05-2019

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP19-052, le contrat pour un accompagnement professionnel dans une démarche concertée avec la municipalité de Saint-Charles-Borromée, et ce, dans le but d'optimiser le service à la clientèle, notamment, par la mise en place d'une carte citoyenne conjointe et compatible aux services de la bibliothèque intermunicipale Rina-Lasnier, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Raymond Chabot Grant Thornton** », au montant de **71 000,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18

19-274 – SOUMISSION NUMÉRO AP19-056 – CONSTRUCTION DE TOITURE, CHALET DE PARC ET STATIONNEMENT – BERNARD MALO INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la construction d'une toiture pour une patinoire réfrigérée, d'un chalet de services ainsi que l'aménagement d'un stationnement dans le cadre du projet de patinoire Bleu Blanc Bouge a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO), ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 15 mai 2019;

ENTREPRISES		PRIX AVEC TAXES
1	Bernard Malo inc.	3 290 600,00 \$
2	Entreprises Christian Arbour inc.	3 313 496,72 \$
3	Entreprises Louis Bellerose inc.	4 110 241,28 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP19-056, le contrat pour la construction d'une toiture pour une patinoire réfrigérée, d'un chalet de services ainsi que l'aménagement d'un stationnement dans le cadre du projet de patinoire Bleu Blanc Bouge, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Bernard Malo inc.** », au montant de **2 862 013,48 \$**, avant taxes.

QUE le coût net, soit un montant de **500 000 \$**, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **dix** versements annuels égaux et consécutifs de **50 000 \$**, puisés à même le fonds général durant les **dix** prochaines années.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

21-05-2019

S'il advient que le montant de l'affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé à propos de cette affectation, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent au fonds de roulement non engagé.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

19-275 – SOUMISSION NUMÉRO AP19-064 – COMPTEURS D'EAU – ADJUDICATION DE CONTRATS

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour l'achat de compteurs d'eau avec émetteur radiofréquence, ainsi que la fourniture de dispositifs antirefoulement (Dar) pour les bâtiments industriels, commerciaux et institutionnels (I.C.I.) a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO), ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 14 mai 2019;

	ENTREPRISES	LOT 1 PRIX TOTAL AVANT TX	LOT 2 PRIX TOTAL AVANT TX	LOT 3 PRIX TOTAL AVANT TX	CONFORME	
					OUI	NON
1	Nouvelle technologie (TEKNO) inc.	307 538,70 \$	---	---		X
2	Compteur d'eau du Québec	347 739,00 \$	---	206 835,50 \$	X	
3	M.I. Viau & Fils Ltée	---	---	165 462,00 \$	X	
4	Les Compteurs Lecomte Ltée	290 897,35 \$	71 000,00 \$	---	X	
5	Deschênes et fils Ltée	---	---	228 406,85 \$		X

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP19-064, les contrats pour l'achat de compteurs d'eau avec émetteur radiofréquence, ainsi que la fourniture de dispositifs antirefoulement (Dar) pour les bâtiments industriels, commerciaux et institutionnels (I.C.I.), aux entreprises ayant déposé les plus basses soumissions conformes sur la base des prix unitaires inscrits au formulaire de soumission, soit :

Lot 1 : **Les compteurs d'eau Lecomte Ltée** au montant de **290 897,35 \$** plus les taxes applicables.

Lot 2 : **Les compteurs d'eau Lecomte Ltée** au montant de **71 000,00 \$** plus les taxes applicables.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

21-05-2019

Lot 3 : M.I. Viau & Fils Ltée au montant de **165 462,00 \$** plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20

19-276 – SOUMISSION NUMÉRO AP19-067 – ENTRETIEN DES TERRAINS SPORTIFS – TECHNIPARC (9032-2454 QUÉBEC INC.) – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'entretien de terrains sportifs situés aux parcs Louis-Querbes et Arthur-Robillard au cours de l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, trois entreprises ont remis une soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 8 mai 2019, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Techniparc (9032-2454 Québec inc.)	24 242,50 \$
2	Multi-Surfaces F. Giguère inc.	25 935,75 \$
3	Pelouse Santé inc.	30 100,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP19-067, le contrat pour l'entretien de terrains sportifs situés aux parcs Louis-Querbes et Arthur-Robillard, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Techniparc (9032-2454 Québec inc.)** », au montant de **24 242,50 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

19-277 – SOUMISSION NUMÉRO AP19-072 – DÉBLOCAGE D'ÉGOUTS EN URGENCE – ANNULATION

CONSIDÉRANT l'ouverture de l'appel d'offres AP19-072 le 10 mai 2019;

CONSIDÉRANT l'écart important entre la soumission la plus basse et l'estimation des coûts réalisée par la Ville de Joliette;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Joliette d'annuler ledit appel d'offres;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

21-05-2019

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ANNULER l'appel d'offres AP19-072.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22

19-278 – SOUMISSION NUMÉRO AP19-074 – POTEAUX DE BOIS – STELLA-JONES INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'achat de poteaux de bois de différentes dimensions, soit :

- 5 poteaux de 35 pieds de classe 5;
- 10 poteaux de 40 pieds de classe 2;
- 45 poteaux de 45 pieds de classe 2;
- 9 poteaux de 50 pieds de classe 2;
- 6 poteaux de 55 pieds de classe 2.

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, deux entreprises ont remis une soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 14 mai 2019, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Stella-Jones inc.	62 476,81 \$
2	Produits Forestiers Trans Canada	97 103,58 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP19-074, le contrat pour l'achat de poteaux de bois de différentes dimensions, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Stella-Jones inc.** », au montant de **62 476,81 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23

19-279 – FONDATION DU CARRÉ ST-LOUIS – DÎNER HOT-DOG ANNUEL – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande de la Fondation du Carré St-Louis pour la tenue du dîner hot-dog annuel;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

21-05-2019

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER la Fondation du Carré St-Louis à tenir l'événement dîner hot-dog annuel qui aura lieu sur le terrain du Carrefour des organismes de Lanaudière situé au 144, rue Saint-Joseph le 12 juin 2019 de 11 h 30 à 13 h 30.

D'AUTORISER la fermeture de la rue Saint-Joseph, entre les rues Saint-Louis et Fabre de 11 h 30 à 13 h 30.

D'AUTORISER le directeur des Travaux publics et services techniques à installer la signalisation requise pour la fermeture desdites rues.

D'AUTORISER le prêt de matériel selon les ressources disponibles, l'utilisation de BBQ et la vente de hot-dogs et autres grignotines au profit de la Fondation du Carré Saint-Louis.

LE TOUT, conditionnellement à ce que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable, et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24

19-280 – ÉCOLE SECONDAIRE THÉRÈSE-MARTIN – CLUB DE FOOTBALL LES GLADIATEURS – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE, selon le cadre de référence de soutien aux événements et selon la politique de l'utilisation de l'espace public, tout événement qui implique de la vente doit être préalablement autorisé par les membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'AUTORISER le club de Football les Gladiateurs à tenir les tournois et les parties hors-concours qui auront lieu au parc Pierre-Charbonneau les 19, 25 et 26 mai et le 1^{er} juin 2019 de 9 h à 17 h.

D'AUTORISER l'installation des équipements, le prêt de matériel, selon la disponibilité, l'utilisation de BBQ et autres équipements de cuisson, l'utilisation des vestiaires et des toilettes au stade municipal et la vente d'alcool.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

21-05-2019

LE TOUT, conditionnellement à ce que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable, et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25

19-281 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour appuyé par le conseiller Patrick Bonin et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière de la Ville de Joliette à verser une aide financière aux organismes suivants :

- Les Impatients : 200 \$;
- Ensemble vocal de Lanaudière : 100 \$;
- Fondation Espace Jeunesse Lanaudière : 150 \$;
- La Tablee du Christ-Roi : 200 \$;
- Société Alzheimer de Lanaudière : 100 \$.

D'AUTORISER les membres du conseil qui le désirent à représenter la Ville de Joliette lors des activités de financement des organismes suivants et d'autoriser l'achat de billets à cette fin :

- Grande Soirée des Octas 2019 – 5 juin 2019 : 2 billets;
- Municipalité de Crabtree – Tournoi de golf des Fêtes du 100^e anniversaire – 25 mai 2019 : 2 billets.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26 a)

19-282 – MME CHERRINE AKKARI – EMBAUCHE D'UN AGENT EN CHANGEMENTS CLIMATIQUES – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la signature du protocole d'entente avec la Fédération canadienne des municipalités pour une subvention de soutien au personnel accordé au regroupement entre les villes de Joliette et Notre-Dame-des-Prairies dans le cadre du programme Municipalités pour l'innovation climatique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

21-05-2019

QUE la Ville de Joliette embauche Mme Cherrine Akkari au poste de contractuel d'agent en changements climatiques au sein du service de l'Aménagement du territoire.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 22 mai 2019.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, le contrat de travail afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26 b)

19-283 – NOMINATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE JOLIETTE

CONSIDÉRANT la démission de M. Denis Bérubé à l'OMH de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

DE NOMMER Mme Manon Bonin au poste d'administratrice à l'Office municipal d'habitation de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27

19-284 – DÉPÔT DE RAPPORTS

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 21 mai 2019;
- Service de l'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois d'avril 2019.

28

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

21-05-2019

29

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 3 juin 2019, à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

30

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 16.

ALAIN BEAUDRY,
Maire

MYLÈNE MAYER,
Greffière